

Séance du 6 juillet 2015

L'an deux-mille-quinze, le six juillet, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, BRUZAT Guy, COUSTURIAN Benoît, PASQUALI Patrick, LAURIER Patrice, LAVIGNE Robert, Mmes TERRAIL Elisabeth,

Absent : MM. DIANA Hélène, GANCARZ Michel, ROUET Patrice,

Secrétaire de séance : Elisabeth TERRAIL

Délibération travaux Rue Sainte Gemme.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'estimation phase PRO pour l'aménagement de la rue Saine Gemme établi par le cabinet Girardin.

L'estimation des travaux s'élève à 174 771.47 € HT soit 209 725.76 € TTC.

Délibération adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations de la CCBL. Signature convention pour la nouvelle procédure d'instruction des dossiers d'urbanisme.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} juillet 2015 la Communauté de Communes instruira les dossiers d'urbanisme.

Pour cela, Madame le maire fait lecture des informations :

- La communauté de communes a créé un service commun mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme.
- Les communes compétentes peuvent si elles le souhaitent disposer de ce service pour l'étude technique des demandes.
- Cette adhésion entraîne la refacturation des autorisations instruites pour le compte de la commune,
- Cette adhésion n'entraîne pas de transfert de compétence,
- Une convention précise les modalités de travail entre le maire, autorité compétente, et la CCBL, service instructeur.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal :

- décide d'adhérer au service mutualisé de la CCBL à compter du 1^{er} juillet 2015,
 - décide de confier le récolement et le contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme à la CCBL,
 - autorise Madame le Maire à signer la convention présentée.
-

Arrêté de délégation de signature.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la CCBL souhaite avoir délégation de signature pour instruire les dossiers concernant :

- demande de pièces complémentaires,
- lettre de modification des délais d'instruction,
- information préalable du pétitionnaire en cas de récolement,
- tout autre courrier.

Après discussion, le conseil Municipal ne souhaite pas donner délégation de signature aux agents de la CCBL.

PLU.

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal qu'au 1^{er} juillet 2015, la CCBL instruit les dossiers d'urbanisme.

Pour une meilleure gestion, il serait bien de se lancer dans l'élaboration d'un PLU.

Il y a quelques années, le cabinet XMGE avait effectué un compte rendu. Madame le Maire fait lecture de celui-ci.

Mr CAZAUX, gestionnaire de la planification et de l'aménagement du territoire viendra le 21 juillet 2015 à 15h00 pour une réunion d'information destinée aux élus.

Délibération validation longueur voies communales.

Suite au recalcul de la voirie communale effectué par la CCBL et voté en conseil communautaire du 13/04/2015 approuvant les longueurs,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette longueur à savoir 29.62 kilomètres réparties sur les voies suivantes :

N° voies	Nom de la voie	Origine	Extrémité	Longueur
1		RD 151	VC 15	1610
5		RD 654	Limite Baionnette	2630
6		VC 5	Limite Bivès (Les	2670
7		Limite St Brès	VC 5	2780
8		RD 654	Limite Labrihe	2470
9		RD 654	VC 16	1915
10		RD 654	Larroque	2630
11		RD 654	Limite Homps	1620
12		VC 10	RD 151	295
13		RD 151	L'Orbe	600
14		VC 6	Limite Bivès	190
15		VC 8	Limite d'Homps	2080
16		Limite Mauvezin / Serempuy	Embotte	740
17		VC 9	Allée Moléon	830
18		RD 151	RD 151	1830
CR	de nagudet	RD 654	Nagudet	1480
CR	d'Esparbes	VC 9	Esparbès	260
CR	d'Engrahave	VC 9	Engrahave	480
CR	Hillote	VC 15	Allée Boupillère	340
CR	Petit Lombard	RD 558	Petit Lombard / En Merlet	740
CR 15		Rue de Ste Gemme	Bigourdas	1090
	Moulin d'Argance	VC 13	Arrats	340
				29620

Devis RIEU

Suite à la demande de l'association de Foot de Monfort, Madame le Maire fait lecture du devis pour l'arrosage terrain de foot avec enrouleur et pompe.

Le devis s'élève à 15 444.80€ TTC.

Après discussion, le conseil municipal demande à Madame le Maire de faire une réunion avec le bureau du foot pour discuter de leur fonctionnement.

Questions diverses

Compte rendu élections sénatoriales : 1 délégué : Mme MARTIN Martine, 3 suppléants : Mr LAGARDERE Régis, Mme DIANA Hélène, Mr BRUZAT Guy

Numérotation des rues : la pose des plaques d'habitation débutera après le 14-07-2015. En commençant par la place de la mairie. Ensuite, la pose s'effectuera depuis la toute nouvelle place Saint Roch pour s'achever à la sortie de Monfort en direction de Mauvezin. Une information plus détaillée sera faite sur le Petit Monfortois.

Chapelle cimetière : Mr TAJAN remettra à la mairie l'étude du projet fin juillet.

Voirie communale: Madame le Maire souhaite mettre en place une corvée pour reboucher les trous avec de la grave émulsion.

Cette corvée aura lieu le 16 juillet 2015

La séance est levée à 22h30